

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'OBSERVATEUR.

JOURNAL CRITIQUE.

J'observe tout ; j'appuie le bon ; je combats le mauvais, et je dis, en riant, à chacun la vérité.

VOL. I.

QUEBEC, MERCREDI 27 OCTOBRE, 1858.

No. 28

Nous prévenons nos abonnés et le public, que M. JOSEPH LAROCHE est autorisé à recevoir les sommes dues à cet établissement et d'en donner quittance.

Nos abonnés qui ne recevraient pas *L'Observateur* sont priés de nous avertir.

On a besoin pour ce journal d'agents actifs à la campagne.

FABLE.

LES LOUPS, LES MOUTONS ET LE CHIEN.

Un loup dans la forêt, mourut assassiné.
De ce meurtre, un mouton aussitôt accusé,
Devant les tribunaux parut comme coupable.

Pour juge on prit un chien,
Et foi de Canadien,
Ce juge fut très équitable.
Avocat et témoin,

Furent pour lui comme n'existant point :
Il s'en tint à la preuve,
Et, rendant la justice, il fit une bonne œuvre.

Bien qu'ami du mouton,
Il l'envoya paître à Kingston.
Sur un tel jugement chacun dit sa pensée.
Les loups

Trouvèrent le juge trop doux.
D'après cette race enragée,
La tête du mouton devait être accrochée !
La race moutonnaire attaqua bien un peu

La sentence du juge.
Celui-ci répliqua : C'est le droit qui le veut !
Ce fut là son refuge,
Son boulevard.

Un mois plus tard,
Dans la prairie,

Un loup, d'une moutonne osa croquer la vie.
" Ça, dirent les moutons,
" Ce meurtre là nous vexe,

" Il faut venger le sexe
" Ou bien... mourrons !"
Devant la cour suprême
Le procès fut plaidé.

Le juge étant le même
Le loup fut condamné.
Cette sentence amena la tempête,
Car, pour sauver la bête,
Tous les loups d'alentour
Assiégèrent la cour.

Leur colère n'eut point de bornes :
" Du juge on déchira la robe et le trois-cornes !
De son banc descendu,
Lui-même faillit être en un instant rompu.

Alors se souvenant qu'un juge doit être homme.
Il mord, frappe, déchire, assomme !
Avec les dents, les pieds, la main,

Son honneur fait tant de merveilles
Qu'avec blessures sans pareilles,
Tous les loups quittent le terrain.

Le chien, c'est moi ; mes adversaires
Sont les moutons ;

Mes ennemis sont les loups, vrais démons
Qui me frappent en vain pour me mordre en
[vipères.

J'ai fait justice et dis la vérité,
Peu m'importe qui j'ai blessé.

A tous les coups j'oppose un trait de plume ;
Je me ris des méchants et du mal qu'ils me font.
Bien loin de me salir je blanchis sous l'écume
Dont ils couvrent mon front.

LE CHEMIN DE FER DU NORD.

To be or not to be.

Shakespeare.

D'être ou de ne pas être.

Ce chemin se fera-t-il ou ne se fera-t-il pas ? Telle est la question que tout le monde se pose et que chacun résoud à sa manière. Nous sommes de ceux qui croient que cette entreprise se fera, parcequ'elle est indispensable non seulement au point de vue commercial, mais sous les rapports politiques et militaires. Seulement, elle ne commencera point tant que Baby sera là comme contracteur, pour en empêcher l'exécution. Il y a des hommes qui ont l'audace du génie, de l'ambition, ou de la gloire ; celui-ci possède au suprême degré l'audace de la corruption. Dès qu'il a réussi à se faire concéder une entreprise publique dont il ne connaît ni la valeur ni l'utilité, il cherche non pas les moyens de la terminer ou même de la commencer, mais les moyens de ne la point faire en en retirant les plus grands profits possibles. Pour commencer le chemin de fer du Nord, il n'ira point en Angleterre demander aux Rotschild, aux Baring, ou autres capitalistes les fonds nécessaires, mais il ira à l'office du Grand Tronc dire aux directeurs de cette compagnie : " Je suis encore l'entrepreneur du chemin de fer du Nord, combien me donnez vous, et je ne ferai point ce chemin." Nous n'avons là rien de faux. Cinq années d'expérience nous ont appris à connaître ce vieux Judas qui vit des sueurs du peuple Canadien. Il y en a qui vantent sa libéralité. Quels sont-ils ? Ses valets, ceux qu'il a enrichis avec l'argent du peuple. Ceux auxquels il promet un riche avenir s'ils veulent le supporter sur la pente déshonorante vers laquelle il traîne le pays. Quant aux citoyens bonnés,

il n'est pas un seul d'entre eux qui ne maudisse cet homme qui ruine les masses au profit de quelques suppôts. C'est donc au vrai peuple qu'on assassine de toutes manières que nous dirons : Si vous voulez voir commencer immédiatement le chemin de fer du Nord, forcez la compagnie à remplacer Baby ! Exigez que la Corporation ne prête vos deniers qu'à un homme qui ne les dépensera point en cadeaux et en pic-nics. Votre avenir dépend de votre volonté.

Nous reviendrons sur ce sujet.

LA NOUVELLE HALLE.

Jeudi dernier ; en présence des conseillers et d'un grand nombre de citoyens, le maire a posé la pierre angulaire de la halle, du marché Champlain. Dans la pierre, entre autres documents, les suivants ont été déposés :

1. Une copie de la charte de la cité de Québec.
2. Une copie des papiers-nouvelles suivants :

Le Canadien — *The Quebec Gazette*, — *Le Journal de Québec*, — *The Quebec Mercury*, — *Le National*, — *The Morning Chronicle*. — *Le Courrier du Canada*, — *The Quebec Herald*, — *The Vindicator*, — *The Military Gazette*.

On nous assure que quand il fut question de déposer une copie de *L'Observateur*, il y eut de la part de certains conseillers, une opposition non pas terrible mais ridicule. Sauf la grandeur du format notre journal vaut bien certaines grandes affiches avec lesquelles les épiciers font de si beaux sacs-à-farine ! Badinage à part, puisque l'on voulait faire participer la Presse à cette fête, on ne devait pas agir de manière à prouver que notre opposition à l'érection de la halle, avait tellement excité la colère de certains barbiers (*shavers*) de la Corporation, qu'il fallait se venger par une sottise. Cette exclusion nous mortifie d'autant moins, que si *L'Observateur* ne se trouve point dans la pierre angulaire de la halle Champlain, il est déposé dans le cœur du peuple.

Il y a, comme on voit, ample compensation.

On a aussi déposé, dans la même pierre, les objets suivants :

Un morceau de câble transatlantique avec un certificat de Cyrus W. Field, un des principaux promoteurs de l'entreprise.

Les espèces suivantes 1 souverain, 1 do ; 1 couronne, 1 do ; 1 florin, 1 chelid an-

glais, $\frac{1}{2}$ do, $\frac{1}{4}$ do, $\frac{1}{4}$ do; 1 denier de la banque du Haut-Canada, $\frac{1}{2}$ do; 1 denier de la Province, $\frac{1}{2}$ do; $\frac{1}{2}$ de la banque de Montréal; $\frac{1}{2}$ do de la banque de Québec.

Une liste imprimée contenant les noms des membres et des principaux officiers de la Corporation avec le seau de la cité.

Deux plaques en plomb, sur une desquelles sont les noms de tous les membres de la Corporation de la cité de Québec et sur l'autre une inscription ayant rapport à la construction de l'édifice.

UNE CONDAMNATION A MORT.—Si la clémence exécutive n'intervient point pour mitiger la sentence portée mercredi dernier par la cour criminelle de Montréal, contre William John Hawlett, reconnu coupable d'avoir assassiné sa femme, le jour même où il avait été voir mettre à mort J. B. Desforges et sa complice, les Montréalais auront la douleur de voir dresser l'échafaud dans leurs murs deux fois en moins de six mois, car c'est le 17 décembre qui est le jour fixé pour ce drame funèbre.

La sentence portée contre Hawlett a été prononcée par l'Hon. juge Lafontaine assisté de l'Hon. juge Aylwin. De grosses larmes roulaient dans les yeux du digne magistrat, et son émotion était telle qu'il a été obligé de suspendre un moment la lecture du papier qu'il lisait. Cet état moral, auquel prenait part son collègue, était loin d'être partagé par le principal intéressé dans cette scène émouvante et solennelle. Le condamné semblait sourire et ne pas comprendre qu'en ce moment même, la justice des hommes comptait ces jours et en limitait le nombre.

Prisonnier,—lui a dit entre autres choses le juge dans son admonition—vous avez en son jour nélaste pour la société tout entière, privé vos quatre enfants de leur mère. Je suis obligé à mon tour et bien malgré moi de les priver de leur père," et en disant ces mots, de grosses larmes roulaient sur ses joues. Quand donc la loi comprendra-t-elle que la vengeance n'est pas de la justice? et pour nous, comme pour tous les esprits sérieux, la peine de mort, qui n'est pas une peine, est une vengeance et non pas un châtiement.

On fait sonner bien haut la nécessité de l'exemple, son efficacité, le besoin d'imprimer dans les mauvais cœurs la terreur de la mort pour les détourner du crime. Voyez le résultat,—William Hawlett était l'un des trop nombreux spectateurs du drame judiciaire du 25 juin dernier. Il habitait dans le Griffingtown et avait par conséquent eu à traverser la ville dans toute sa longueur après avoir repu ses yeux du fatal spectacle et son esprit avait bien eu le temps de chasser ses émotions, de les analyser, d'en déduire telles conséquences que les partisans de l'échafaud voudront et cependant, c'est en rentrant sous son toit, peu d'heures après, qu'il a commis l'horrible meurtre pour lequel il a forfait sa vie. Où est la terreur? où est l'exemple? N'était-il allé au faubourg de Québec que

pour y voir comment on meurt en public et quelle dose d'énergie ou de repentir il faut avoir pour que la foule tumultueuse et pressée dise en se retirant avec précipitation: *Il est bien mort, il a fait bonne contenance, et d'autres lazzis de mauvais lieu dont nous ne salirons pas cette page?*

Hélas! en présence du résultat on serait tenté de le croire—*Courrier de Saint-Hyacinthe.*

Dans son numéro de samedi dernier, le *Journal de Québec*, n'est pas de cet avis. Parce qu'aux Etats-Unis on a cru être forcé de rétablir la peine de mort, la nécessité et encore moins l'efficacité n'est point prouvée.

“Les Etats-Unis, d'après notre confrère, qui avaient virtuellement aboli la peine de mort y sont revenus forcément et non moins de 57 criminels y ont été exécutés dans une seule année.

Cela ne prouve qu'une chose, à savoir l'impuissance de l'échafaud. Or quant à l'impuissance, un genre de châtiement joint à l'impuissance, il faut le remplacer.

Comme on peut s'en convaincre par ce qui suit, le *Journal de Québec* montre le petit catéchisme au *Courrier du Canada*:

Qu'est-ce qu'être “en dehors des partis.” C'est appartenir au parti libéral-conservateur!....

“Qu'est-ce qu'aimer dans l'acception la plus large du mot?” C'est avoir une haine aussi large que son âme!”

Le chapitre est court, mais comme dit l'anglais: *Sweet and short!*

S'il n'était permis de donner un petit conseil à un écrivain impartial, ce serait de lui faire connaître son sort.

S'il se décide à se risquer sur la pente difficile de dire, sans détour, la vérité, qu'il déclare la guerre au genre humain et ne donne ni ne reçoive quartier. S'il attaque les crimes des grands, ceux-ci le frapperont avec la main de fer de la loi, s'il loue leurs vertus quand, par hasard, ils en ont, alors ils deviendront la proie des calomnies d'une basse populace. Mais s'il s'attache à la vérité qu'il s'attend à être maltraité par tous les partis; alors il peut marcher hardiment; et c'est la résolution que je prends moi-même.

De Foe.

Ces quelques lignes que nous traduisons bien imparfaitement, définissent notre position bien mieux que nous le pourrions faire nous-même, et résument toute notre pensée.

M. H. L. Langevin le maire actuel se cramponne à ses douze cents piastres, que Soisfranc Baby veut donner à M. Andrew Stuart qui serait à la fois, maire, et l'avocat de Baby!

En serait-il signé des débetures!

Nous espérons que les citoyens s'auront choisis meilleur que les deux concurrents actuels.

On parle fortement d'élire M. Scott, quincallier. Voilà au moins, un homme pratique, et comme il est entendu, que cette année, les honneurs de la cité doivent être faites par un citoyen parlant la langue anglaise, nous ne voyons point, jusqu'à présent, qu'il pourrait être fait un meilleur choix.

L'honorable Belleau disait l'autre jour, à un sien ami, que le climat de Toronto lui était très convenable, et que du moment qu'il était à Québec il tombait malade! (*Hear! hear!*)

Nous demanderons à monsieur N. F. Belleau s'il est trop malade pour recevoir son salaire? Il nous semble que s'il avait à cœur le bien de ses compatriotes, au lieu de rester à Québec, il remonterait bien vite à Toronto, ou d'un moment à l'autre les ministres peuvent être obligés de s'assembler.

Le grand banquet réformiste organisé en faveur de l'ex-administration Brewin-Dorion aura lieu le 4 novembre prochain, à la salle Bonsecours. Le lendemain à la salle Bonaventure, on prendra en considération l'état déplorable du pays, et les moyens propres à faire réussir la cause du parti libéral.

ATTENTION.

Un personnage haut placé dans les régions ministérielles nous a informé charitablement que si nous persistons à dévoiler les abus politiques, le ministère nous fera mettre au violon!

Nous n'en croyons rien, parce que les ministres, dans l'état présent des choses, ne décideront pas à nous rendre un aussi grand service!

Une personne, digne d'être crue sur parole, nous informe qu'un ouvrier de Saint-Roch, ayant déclaré à M. G. H. Simard, que si les directeurs de la compagnie du chemin de fer du Nord ne commençaient point immédiatement le chemin, un orage terrible allait éclater sur eux, le vertueux élu de la fraude lui demanda naïvement:

—Croyez-vous qu'il soit possible que le peuple se soulève?

L'ouvrier répondit.

—C'est non seulement possible, mais certain!

—Si ça arrive nous aurons les canons pour nous défendre!

—Prenez garde, les canons pourraient bien être tournés contre vous! Dans tous les cas, donnez de l'ouvrage au peuple!

—Nous ferons pour le mieux, soupira saint Simard.

On nous a passé les noms suivants avec prière de les publier. Ce sont les noms de nouveaux résignataires de la section Saint-Jean: — MM. Félix Larose, J. B. Bureau, Charon, Damaso Thibaulteau, Pludine Campagna et Félix Tessier.

Nous lisons dans le dernier *Courrier de Saint-Hyacinthe* :

« Nous ne partagerons jamais les reproches que, dans une chanson d'ailleurs mal faite, un petit journal de Québec qui voudrait être spirituel, fait à M. Guévremont; reproches qui portent essentiellement sur sa condition passée. »

En ridiculisant la vie PUBLIQUE du « Petit Dapin », nous avons respecté la vie PRIVÉE de l'honorable J. B. Guévremont. Tout en admettant que la chanson faite sur ce monsieur n'est pas irréprochable; nous maintenons quelle frappe moins l'homme de cage que l'homme nuisible. D'ailleurs notre confrère nous fait là, une *chicane d'Allemand*, car il n'y a qu'à lire les correspondances qu'il publie à chaque numéro, pour se convaincre qu'il épargne beaucoup moins que nous le faisons, la *condition passée* de l'honorable Guévremont. Le dernier numéro de la *Gazette de Soré* contient sur le concurrent de M. Ouimet, une chanson, sans doute, beaucoup plus *spirituelle* que la nôtre, mais qui ridiculise aussi la *condition passée* de monsieur Guévremont.

Confrère soyons de bon compte.

Aujourd'hui, pour rendre justice aux correspondants, nous sommes forcés de ne publier qu'une petite partie des « Patriotes; » et malgré cela, nous remettons encore plusieurs articles. Au prochain numéro la partie littéraire sera plus abondante.

A SOISFRANC BABY.

Vos valets vantent fort votre munificence
Ils disent que chez eux vous portez l'abon-
[dance
Que l'argent de vos mains tombe dans leurs
[goussets
Baby, dites moi donc en quel coffre de prince
Vous prenez tant d'écus;—Celui de la pro-
[vince.—
Alors ma pauvreté vaut mieux que vos bien-
[faits.

Le *Canadien* et le *Courier du Canada* vont entrer en guerre à propos de l'honorable Guévremont. M. Barthe qui n'est point chevalier mais qui à Paris, n'a point rencontré un Guévremont dans le sénat, est *rouge en colère* contre monsieur le chevalier Taché qui est *to-à bleu..... de foi, d'espérance et d'amour!*

En présence de tels combattants, l'*Observateur* s'arrête, contemplo et s'écrie :

SOUKS! SOUKS! SOUKS!

Honi soit qui mal y pense.

A propos du petit Baptiste, on nous écrit, que pendant son séjour à Toronto, il s'est fait instruire par un habile professeur, et maintenant, il peut réciter couramment ses lettres depuis la première jusqu'à la dernière inclusivement; et même, que sur ses doigts, il peut compter jusqu'à cent.

Assurément que M. J. C. Taché a raison d'admirer un *honorable* de cette sorte.

On rencontre maintenant de braves gens qui vous assurent que Soisfranc Baby va commencer le chemin de fer le jour des morts!

Il est bon de savoir comment ce canard est venu :

Un directeur de la compagnie dégoûté de voir la conduite que tiennent envers le public, Baby et ses complices, se rencontra dernièrement avec un ouvrier. Celui-ci lui ayant demandé de lui dire franchement quel jour le chemin allait être commencé il répondit par le proverbe Canadien :

—« A la Toussaint quant et quant les autres! »

C'est-à-dire jamais!

De là, les âmes crédules ont conclu que la Toussaint étant un jour de fête d'obligation, le chemin ne serait commencé que le jour des morts!

À propos de morts voici une histoire qui court les rues :

M. Luc Craqué se promenait l'autre jour dans la rue Saint-Jean avec M. Barbarousse son ami.

—« Dis donc Craqué, as-tu peur des Rouges? »

—« Cré mil massacre, j'éré bain qu'non! »

Au même instant passa un corbillard et une voix sépulchrale fait entendre ces mots :

—« Hourra pour les Rouges, M. Craqué »

Celui-ci resta comme frappé de la foudre. Depuis ce jour, pour éviter un corbillard, il rebrousse chemin aussi vite qu'un lièvre devant un chasseur.

Disons maintenant que le mort qui parlait politique, était un farceur qui s'était promis d'éprouver le courage de M. Luc Craqué.

On demande des propositions pour le chemin de..... bois de la rive Nord.

M. Baby a commencé le chemin de fer du Nord, puisque les directeurs de la compagnie ont fait poser une enseigne au bureau de l'ingénieur!

Un journal anglais annonce que Cartier, Galt et Ross resteront à Londres, pendant six semaines. On présume avec raison qu'ils ne mourront point de faim, et que s'ils ne peuvent réussir à nous vendre, ils seront au moins assez gras pour être achetés.

—« Quand commencerez-vous le chemin de fer du Nord demandait on, l'autre jour à Soisfranc Baby? »

—« Quand le diable sera mort; répondit le bonhomme. »

Désormais quand un homme public trompera le peuple, on dira de lui il se fait Baby liard (babilliard) pour se faire Baby cher (babichier.)

L'Honorable Etienne Paschal Taché

s'est embarqué pour l'autre monde (non pas celui du bon Dieu) samedi dernier.

De fortes sommes sont maintenant engagées dans un pari extraordinaire. Les uns gagent que le chemin de fer du Nord sera construit, les autres qu'il ne se fera point. Nous dirons aux derniers que c'est mal à eux de gager à coup sûr! Il devrait au moins attendre que Soisfranc Baby ne sub plus le contracteur.

Le célèbre Jackson a commencé hier, au *Metropolitan Hall*, une marche qui durera dit-on 115 heures. Remarquez qu'il ne dormira point. Nos ministres actuels devraient aller l'étudier pour faire marcher les affaires publiques, sans dormir.

Le juge Mor...in n'a pas encore rendu le jugement en faveur de messieurs Marois, Prevost et compagnie. Il attend un juge de Montréal.

LES PATRIOTES.

CHAPITRE I.

(Suite.)

(Voir les Nos. 24, 25 et 26.)

LA PREMIÈRE ENTREVEUE.

« Yes, love is indeed a light from heaven. »

(Byron.)

« Oui, l'amour est bien une lumière du ciel. »

À ce cri en succéda un autre, et, à l'instant même, deux chevaux traînant un carrosse à demi brisé, passèrent rapides comme deux éclairs.

Au premier cri tout le monde, à l'exception d'un seul homme, s'était levé comme par enchantement; au second, personne, excepté le même individu, n'avait remué une fibre. L'épouvante était sur tous les fronts et dans tous les cœurs: le danger électrise comme la foudre.

Seul, celui que l'exclamation de madame Bonœur avait troué impassible; s'était, au second cri, élané à la suite du carrosse; mais chevaux et carrosse étaient déjà loin: un nuage de poussière en indiquait seul la marche. Alors l'homme impassible qui, comme on l'a, sans doute, deviné, n'était autre qu'Emile Constant, parut en proie à une profonde agitation. La pâleur de sa figure dévoilait l'inquiétude qui rongenit, en ce moment son cœur.

—« Mon Dieu! qu'avez-vous donc lui demanda avec effroi, Angeline? »

—« Je crains qu'il ne soit arrivé un malheur! »

—« Ce carrosse qui vient de passer, contient-il quelqu'un des vôtres? »

—« De mes parents, vous voulez dire? »

—« Ou de vos amis. »

—« Plus que tout cela. »

Angeline avait compris: une autre l'avait précédée dans le cœur de celui qu'elle aimait déjà de toutes les puissances de son

être ; mais fière autant que sensible, elle cacha sa douleur avec son premier amour. Seulement, afin de les mieux dérober à tous les regards elle quitta au plus vite le lieu témoin de la plus cruelle déception. Le sourire de la douleur était déjà sur ses lèvres quand elle vint dire adieu à Emile, qui lui répondit par un regard qui fit trembler la main de la jeune fille ; et tous deux se séparèrent le cœur brisé pour toujours ; ils venaient de voir qu'un abîme les séparait.

CHAPITRE II.

LE DOCTEUR FRANÇAIS

—Eh ! bien, voilà un heureux moment pour vous, Pelyen ?

—Heureux ? Francis, répondit le jeune homme en souriant d'un air pensif, je n'en sais rien. J'ai assez vécu pour savoir qu'on ne peut qualifier un moment d'heureux ou de malheureux que l'orsqu'il est passé.

Octave Feuillet (Bellah.)

Environ six mois après cette scène, un jeune homme frappait à la porte d'une maison située sur le côté nord de la rue Saint-Jean, en dehors de la porte du même nom. Le visiteur frappa, à trois reprises, sans qu'aucun portier ne vint ouvrir. Il appela ; aucune voix ne répondit. Comme s'il se fut attendu à un tel accueil, il se mit à arpenter le trottoir. Tout en marchant, il regardait avec inquiétude la maison, et semblait supplier les murailles de laisser pénétrer son regard. Mais les murailles démentirent le proverbe : *Les roches parlent.*

Six heures sonnèrent à une horloge du voisinage.

L'inconnu frappa de nouveau à la porte, sans plus de succès.

(A continuer.)

CORRESPONDANCES.

Monsieur le rédacteur,

Veillez m'accorder encore une fois un petit espace dans votre journal pour attirer l'attention de monsieur l'inspecteur des chemins sur une nuisance publique ; je veux parler d'une cheminée sise sur un terrain vacant aux coins des rues Richelieu et Sainte-Genevieve. Cette cheminée exposée depuis plusieurs années à tous les orages, menace d'écraser les passants. Déjà la base est en parti brisée, et le corps de la cheminée, quand il vente un peu, penche considérablement. J'espère que monsieur l'inspecteur des chemins saura obliger le propriétaire de cette cheminée à la faire démolir.

UN CITOYEN.

Monsieur le rédacteur,

Le Journal de Québec de samedi dernier contient une correspondance par laquelle

M. Sam. Bussière réclame contre l'insertion de son nom au bas de la résignation de beaucoup de membres de la section Saint-Jean. Il est bon de vous dire que cette réclamation a été écrite d'après l'aveu même de M. Bussière, par un certain jeune homme du nom de Décareau, employé dans le bureau de M. P. Gauvreau. Il est reconnu maintenant que sollicité par ses amis, M. Bussière sans réfléchir sans doute qu'il avait donné sa parole, a réclaté pour leur plaisir. Quant à celui qui s'est mêlé d'écrire la réclamation, il ne me surprend point, car le langage que je lui ai entendu tenir sur le compte de personnes respectables, dans une veillée, à Saint-Roch, m'a appris de quel bois il se chauffe.

UN OUVRIER.

[Nous profitons de cette occasion pour dire à M. Alexis Gariépy qui réclame aussi dans le Journal, que le nom qui est au bas de la "résignation" est celui de M. Alexis Gariépy, menuisier, et non celui de M. Gariépy, commis.—Réd.]

Monsieur le rédacteur,

Ayant appris de source certaine que l'auteur de la correspondance signée "Jean Baptiste" n'est point un nommé Prudent Boulé mais bien un certain notaire qui est employé dans les bureaux de la Société de Bâtisse de Québec qui est trop lâche pour signer son propre nom, il est averti par la voie de votre journal M. le rédacteur qu'à la première occasion que j'aurai de le rencontrer je lui demanderai raison des insultes qu'il me jette à la figure si effrontément.

En publiant ces quelques lignes vous obligerez votre serviteur

ALEX. DROLET.

Québec, 25 Octobre 1858.

[Nous croyons notre correspondant trop gentilhomme pour employer des arguments frappants ; et puis, le monsieur qu'il accuse d'être l'auteur de la correspondance signée "Jean-Baptiste" pourrait peut-être prouver qu'il n'est point le coupable. Dans tous les cas, nous ne faisons que donner un conseil à M. Alexandre Drolet qui a pour se défendre les mêmes armes employées contre lui. Réd.]

Monsieur le rédacteur,

Permettez moi de relever quelques erreurs involontaires sans doute qui se sont glissées dans la correspondance signée "Un citoyen de Saint-Sauveur."

D'abord M. Paul Allaire n'est point membre de la municipalité de Saint-Sauveur mais citoyen de cette municipalité et c'est déjà beaucoup trop pour les habitants de cet endroit.

Ensuite il n'a pas dit à la porte de l'église de Saint-Sauveur, que l'emprunt serait de six mille piastres mais de six mille louis.

Je suis heureux de voir que l'on commence dans Saint-Sauveur à juger M. Paul Allaire selon son mérite.

SAINT-SAUVEUR

ANNONCES.

MÉDAILLES ET DIPLOMES

Obtenus aux Exhibitions de Londres, Paris et New-York.

JOSEPH BARBEAU,
BOTTIER ET CORDONNIER,

72 GRANDE RUE ET FAUBOURG SAINT-JEAN,
QUÉBEC.

GUÊTRES DE TOUTES SORTES, ETC.

A VENDRE.

UNE MAISON en bois et à deux étages située au faubourg Saint-Jean, rue Richelieu. Conditions avantageuses, titres incontestables.

S'adresser au soussigné,

L. M. DARVEAU,

Notaire,

Rue Richelieu, no 36.

10 mai 1858.

P. G. HUOT, notaire, a ouvert un bureau dans sa demeure actuelle, No. 32, rue Craig, St.-Roch.
Québec, 1er juin 1858.

L. M. DARVEAU, NOTAIRE, tient son bureau d'affaires, dans le faubourg Saint-Jean, rue Richelieu, numéro 56.

L'OBSERVATEUR paraît une fois par semaine : le mardi. Le prix de l'abonnement est de cinq chelins par année, payables d'avance. Chaque numéro se vend quatre sous.

On s'abonne, à Québec, chez MM. Crémazie libraires, rue de la Fabrique; chez M. Deguise, droguiste, faubourg Saint-Roch, rue des Fossés; et chez L. M. Darveau, notaire, faubourg Saint-Jean, rue Richelieu, numéro 56.

M. F. X Gagnon, Note-Dame de-la-Vierge.

Charles Fortier, Rimouski.

L. O. E. Brunelle, Champlain.

Isidore Trépanier, Saint Narcisse.

Joseph Bélanger, Sainte Julie de Sorel.

Charles Lapierre, No. 114, Rue Saint Laurent, Montréal.

M. Leclerc, Cap Santé.

Louis Fiset, Saint-Basile.

Toutes lettres et correspondances doivent être adressées franches de port, à L. M. Darveau, faubourg Saint-Jean, rue Richelieu, numéro 56.

L. M. DARVEAU, PROPRIÉTAIRE ET
RÉDACTEUR.